

Le 8 juin 2016

M^e Louise Tremblay
Ligne directe : 514.871.5476
ltremblay@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande amendée de Gazifère Inc. relative à la fermeture règlementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, à la fixation du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2018, à l'approbation de son plan d'approvisionnement et à la modification de ses tarifs Inc. à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dossier de la Régie : R-3969-2016 (Phase 1)

Notre dossier : 111216.0086

Chère consœur,

Dans le cadre de la phase 1 du dossier mentionné en titre, nous déposons les réponses de Gazifère Inc. aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants ainsi que les pièces qui les accompagnent.

Veillez noter que les douze (12) exemplaires de ces pièces vous seront transmis par notre cliente.

Les pièces GI-13, Documents 2, 2.1 et 2.2, ainsi que les pièces GI-13, Documents 1.1, 1.2 et 1.3, sont déposées **sous pli confidentiel** et Gazifère demande à la Régie d'émettre une ordonnance de traitement confidentiel à leur égard pour les motifs exposés dans l'affidavit de Jean-Benoît Trahan déposé comme pièce GI-13, Document 3. L'original de cet affidavit vous sera transmis par notre cliente.

Notre cliente nous prie d'informer la Régie qu'elle n'a pas été en mesure de répondre aux questions 1 à 3 et 11 de la Régie dans le délai prescrit pour ce faire aux termes de la décision D-2016-070. Gazifère prévoit être en mesure de soumettre ses réponses à ces questions avant le 17 juin, 16 heures, au plus tard. Nous exposons ci-après les raisons expliquant ce retard et justifiant l'octroi d'un délai additionnel pour déposer ces réponses.

Les réponses aux questions 1 à 3 et 11 nécessitent la collecte et l'analyse de données qui ne sont pas accessibles actuellement par le biais des systèmes d'informations de Gazifère. Les données existent sous différents formats et peuvent être recueillies au moyen de différents outils. Il faut donc colliger ces données et ensuite procéder à leur analyse. De plus, Gazifère nous indique que le type d'analyse demandé comporte un niveau de détails qui ne fait pas partie des tâches habituelles et qu'un tel exercice n'a pas été effectué au cours des dernières années. Un travail important d'analyse est donc requis pour à tout le moins fournir des informations qui pourront répondre aux attentes de la Régie.

En plus de ces contraintes, Gazifère n'a pas été en mesure de produire l'information requise par la Régie pour différentes raisons associées au manque de ressources pouvant se consacrer à cette tâche. En effet, en plus des dossiers habituels devant être traités, Gazifère se trouve présentement en pleine période de processus budgétaire annuel, le service de la comptabilité est en période de fin de mois, et il faut également composer avec la présence des vérificateurs internes durant la même période. Dans ces circonstances, l'équipe de l'administration (comptabilité, finance, budget et réglementation) dont la contribution est requise pour donner suite aux questions de la Régie, n'a pu dégager le temps requis pour compléter les réponses à ces questions inhabituelles.

Notre cliente nous informe que l'équipe sera peu disponible cette semaine pour continuer le travail déjà commencé afin de donner suite à ces questions, et qu'elle déploiera les efforts requis afin de tenter de compléter le tout pour vendredi le 17 juin, en tenant compte de ses capacités internes et des informations disponibles via les systèmes d'informations actuellement en place.

Gazifère est consciente qu'un tel délai pourrait amener les intervenants à demander un report pour le dépôt de leurs commentaires et retarder en conséquence le traitement du présent dossier, et qu'elle devra composer avec cette situation. Cependant, force est de constater que l'équipe ne dispose pas des moyens nécessaires pour répondre à ces questions dans les délais qui étaient impartis, et cela malgré les efforts déployés en ce sens et le temps supplémentaire effectué à ce jour pour y parvenir.

Pour ces motifs, nous demandons à la Régie d'octroyer un délai additionnel à Gazifère, soit jusqu'au 17 juin 2016, à 16h00, afin de déposer les réponses aux demandes de renseignements 1 à 3 et 11 de la demande de renseignements no. 1 de la Régie.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

Louise Tremblay
LT/ld

Me Steve Cadrin (procureur de l'ACEFO)
Me Guy Sarault (procureur de l'ACIG)
Me Pierre-Olivier Charlebois (procureur de la
FCEI)

Me Geneviève Paquet (procureur du GRAME)
Me Dominique Neuman (procureur de SÉ-
AQLPA)